

dre après aucun entrepreneur pour les bills à présenter au parlement.

M. BOWELL dit que ses remarques s'appliquent aussi à l'impression des rapports des départements.

TERRES FÉDÉRALES DANS LE NORD-OUEST.

M. ARCHIBALD espère que la Chambre lui permettra de faire une question, quoiqu'il n'ait pas été donné d'avis, savoir, si des mesures ont été prises pour empêcher les spéculations dans les terres le long de la ligne du chemin du Pacifique dans la province de Manitoba et le Nord-Ouest, et aussi si la compagnie de la Baie d'Hudson a des terres sur la route du chemin de fer.

L'HON. M. MACKENZIE. — Les seules mesures que le gouvernement ait prises au sujet des terres fédérales, est d'avoir passé un ordre en Conseil prohibant la vente ou pré-emption des terres sur la ligne du chemin de fer jusqu'à ce que le gouvernement ait le temps de considérer comment disposer de ces terres en conformité des contrats; et cet ordre en conseil comprend toute la route depuis le Portage du Rat allant à l'ouest jusqu'au Fort Pelly. Le gouvernement a jugé à propos qu'un examen soigneux fut d'abord fait du pays, afin de s'assurer où une ville pourrait être située, et où des terres pourraient être plus avantageusement réservées, et pour prendre telles mesures qui empêcheraient plus efficacement les spéculateurs de prendre avantage du site du chemin au détriment du public. Quant à la dernière question, mon hon. ami trouvera par le traité qu'il est réservé un vingtième des terres à la compagnie de la Baie d'Hudson, et qu'elle a le privilège de choisir les terres sur le côté nord de la Saskatchewan, de préférence au côté sud, là où elle le désirera. Nous avons examiné la position qu'elle occupe vis-à-vis le gouvernement à l'égard des terres. Il nous est impossible d'intervenir dans les droits qui lui ont été accordés et sanctionnés par le parlement, mais le gouvernement a considéré et considérera encore pendant la vacance, s'il ne serait pas désirable d'essayer à éteindre les droits de la compagnie à ces terres, dans ces endroits au moins.

M. PLUMB est content d'apprendre du Premier-Ministre que le gouvernement se proposait de retirer ses terres de la vente, et qu'un examen complet a été fait. Il espère, lorsque cet examen sera complété, que les terres seront offertes à la compétition, après un avis suffisant, afin que chacun puisse avoir l'occasion de concourir pour ces terres.

L'HON. M. MITCHELL demande des explications au sujet de l'extinction des droits de la compagnie de la Baie d'Hudson aux terres du Nord-Ouest.

L'HON. M. MACKENZIE. — Nous ne pouvons dépouiller la compagnie des terres; mais j'ai déjà dit qu'il est très incommode d'avoir une grande étendue de terres dans le Nord-Ouest possédée par une compagnie, et si le parlement pouvait faire quelque arrangement par lequel le Canada deviendrait unique propriétaire du sol de ce pays-là, ce serait avantageux. C'est une question que le parlement doit considérer.

SIR JOHN MACDONALD dit que malgré que d'un côté on ait trouvé incommode que des compagnies possèdent de vastes étendue de terres, comme dans le cas de la compagnie des terres du Canada, d'un autre côté, on doit se rappeler que la compagnie de la Baie d'Hudson, a une grande influence politique en Angleterre et pourrait devenir agent d'émigration pour la colonisation du pays.

L'HON. M. MACKENZIE dit que le gouvernement prendrait en considération tous ces points, mais l'opinion publique en Canada tendait à empêcher que des compagnies de terres eussent le contrôle sur de grandes étendues du domaine public. Il pensait, quand eut lieu l'arrangement avec la compagnie de la Baie d'Hudson, comme il le pense encore, qu'un tel état de choses ne devrait pas exister. Il reste au gouvernement à considérer si les avantages que le très hon. député de Kingston a suggéré résulteront de la possession de grandes étendues de terres par la compagnie, et le gouvernement prendra en considération l'opportunité de soumettre au parlement à la prochaine session, une mesure sur le sujet.

SIR JOHN MACDONALD demande des explications au sujet de l'arrangement avec la compagnie de la Baie